



### **Représentants des Employeurs**

Messieurs Alain PAPE (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Thierry PRUVOST (UNGE), Gérard REIGNER (SNEPPIM), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Julien GUERRY (CSNGT), Amandine BOUCHON (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE)

### **Représentants des Salariés**

Messieurs Sébastien GIRAULT (CFDT), Hugues BOURGAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Olivier MUNOZ RODEA (CGT), Laurent TABBAGH (CGT), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Thierry VEY (CFTC), Gaétan NUGUES (FO), Brigitte AMBAL (FO), Christian BAYLET CFE-CGC)

### **Président**

Sébastien GIRAULT (représentant du collège salarié)

### **Vice-président**

Alain PAPE (représentant du collège employeur)

### **Délégué Général**

Sébastien CHATAIN

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE LA  
NEGOCIATION COLLECTIVE (CPNNC) DU 13 FEVRIER 2014**

*APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS*

RELEVÉ DES DÉCISIONS

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
II. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS .....	3
1. CPNNC du 09 janvier 2014 à 9h30 .....	3
2. CPNNC du 09 janvier 2014 à 14h00 .....	3
III. CIRCUIT DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS .....	3
1. Pièces annexes aux ordres du jour.....	3
a) Documentation / Convocations / Mails .....	4
2. Saisine de l'avocat conseil de l'APGTP .....	4
a) Exploitation des avis .....	4
IV. FONCTIONNEMENT ET SAISINES DES CPR .....	5
1. Diffusion des procès-verbaux de saisines .....	5
2. Fonctionnement des CPR .....	5
a) Regroupement des CPR / Montage de programme de formation par les CPR .....	5
3. Toilettage de la CCN.....	5
4. Fonctionnement de la Coprésidence .....	5
5. Courriers de présentation de l'accord sur la labellisation des formations .....	5
V. TOILETTAGE DE LA GRILLE DE CLASSIFICATION .....	5
1. Grille d'accueil initiale .....	5

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPNNC 13 FÉVRIER 2014 APPROUVÉ 14 MARS 2014

## I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

### DECISION

La CPNNC approuve en l'état l'ordre du jour de la réunion du 13 février 2014.

## II. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

### 1. CPNNC du 09 janvier 2014 à 9h30

### DECISION

La CPNNC approuve le compte-rendu de la réunion du 09 janvier 2014 sous réserve des modifications suivantes :

- Point 2 (approbation du compte-rendu de la CPNNC du 05 décembre 2013) : "... la CSNGT devra s'assurer que le salaire du niveau cadre sera bien aligné sur le PMSS, le SNEPPIM s'en assurera également, mais dans le cadre de la nouvelle grille de classification."

- Point 4 (saisine de la CGT) - Décision : remplacer "en commissions paritaires nationales" par "en commission paritaire nationale".

### 2. CPNNC du 09 janvier 2014 à 14h00

### DECISION

La CPVA approuve le compte-rendu de la réunion du 09 janvier 2014 sous réserve des modifications suivantes :

- Négociation annuelle - Conclusion : Remplacer "La CFDT annonce qu'elle va dénoncer l'accord signé par les autres organisations syndicales avec le soutien de la CGT ..." par "La CFDT annonce qu'elle réfléchira à la possibilité de dénoncer l'accord ...."

FO n'est pas signataire de l'accord.

## III. CIRCUIT DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS

### 1. Pièces annexes aux ordres du jour

### DECISION

La CPNNC souhaite que les avis de l'avocat conseil, les dossiers afférents à la CNIL, à l'Opcva Pl, à l'OMPL, les comptes rendus non approuvés et approuvés des commissions nationales, les comptes rendus des CPR, les saisines soient disponibles sur le partage de fichiers. La CPNNC souhaite que les classements soient organisés par dates de réunions

a) *Documentation / Convocations / Mails*

## DECISION

La CPNNC acte que les partenaires sociaux, en fonction de leur(s) mandat(s), auront accès aux documents suivants via le partage de fichiers : les comptes rendus validés et non validés des commissions nationales, ainsi que les pièces annexes, les comptes rendus des CPR, les documents afférents à la CNIL, Actalians, à l'OMPL, les saisines, les avis de l'avocat conseil, les correspondances avec les Ministères, etc.

Les comptes rendus approuvés, les ordres du jour et les pièces annexes continueront à être diffusés via SkyDrive.

La CPNNC propose que l'avancement de la nouvelle interface informatique "*Noémia*" sera mise à l'ordre du jour de chaque CPNNC pour que les utilisateurs puissent donner leur point de vue sur la structuration de l'outil.

La CPNNC propose qu'il soit demandé à l'ensemble des organisations syndicales représentatives une adresse mail référente afin de leur adresser copie des convocations adressées à leurs mandats.

La CPNNC demande que pour l'envoi des mails, le type de destinataire soit mentionné.

## 2. Saisine de l'avocat conseil de l'APGTP

a) *Exploitation des avis*

## DECISION

La CPNNC propose que Maître WELSCH, avocat conseil de l'APGTP participe à une prochaine réunion pour qu'il donne son avis sur les points suivants :

- Quid de la prise en compte du temps de déplacement du salarié dans le cadre de formation à son initiative, à celle de l'employeur, dans le cadre de professionnalisation, de DIF, de plan de formation ... ?
- Quid de la hiérarchie des textes entre l'article L.3121-4 du Code du Travail et l'article 6.1 de la Convention Collective ?
- Quid du temps de déplacement lorsque l'entreprise se situe au domicile de l'employeur et que le salarié ne se déplace que sur les chantiers ?

#### IV. FONCTIONNEMENT ET SAISINES DES CPR

##### 1. Diffusion des procès-verbaux de saisines

###### DECISION

Les comptes rendus des saisines sans les données personnelles seront mis à disposition des négociateurs sur le partage des fichiers

##### 2. Fonctionnement des CPR

a) *Regroupement des CPR / Montage de programme de formation par les CPR*

##### 3. Toilettage de la CCN

###### DECISION

Suite au projet commun présenté à l'APGTP par les CPR Rhône-Alpes, Auvergne-Limousin et Bourgogne, la CPNNC souhaite avoir des éléments concrets pour pouvoir se prononcer (mission, conditions, besoins, représentation ...).

Quant aux saisines des CPR, la CPNNC acte qu'en parallèle, elle analysera leur recevabilité.

La CPNNC demande aux organisations syndicales présentes à la CPR Auvergne Limousin de donner leur avis sur l'élection de la Présidence de cette CPR.

A défaut de consensus sur cette Présidence, la CPR devra se réunir pour réorganiser l'élection à une autre date que celle actée dans le dernier compte rendu et conforme aux disponibilités de chacun.

##### 4. Fonctionnement de la Coprésidence

##### 5. Courriers de présentation de l'accord sur la labellisation des formations

###### DECISION

La CPNNC valide la diffusion de ces courriers aux organismes de formation, aux organisations syndicales, aux membres des CPR.

#### V. TOILETTAGE DE LA GRILLE DE CLASSIFICATION

##### 1. Grille d'accueil initiale

###### DECISION

La CPNNC propose de poursuivre le toilettage de la grille de classification le 14 mars 2014.

**La CPNNC se réunira le vendredi 14 mars 2014**